



Les territoires usurpés des ex-réfugiés érythréens dans le nord-est soudanais

Fabienne Le Houérou

► To cite this version:

Fabienne Le Houérou. Les territoires usurpés des ex-réfugiés érythréens dans le nord-est soudanais. Bulletin de l'Association de géographes français, Association des Géographes Français, 2006, 83 (1), <http://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2006_num_83_1_2494>. <hal-01374749>

HAL Id: hal-01374749

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01374749>

Submitted on 1 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les territoires usurpés des ex-réfugiés érythréens dans le nord-est soudanais

Fabienne Le Houérou

Chercheur au CNRS à l'Institut d'Etudes Africaines de la MMSH d'Aix-en-Provence,
5 rue du Château de l'horloge B.P 647
13094 Aix-en-Provence
Tel : 04 42 52 43 54
e-mail : lehouerou@mmssh.univ-aix.fr

Mots clés : Réfugiés, camps, don, institution totale, catégorie juridique.

Abstract :

Nous tenterons de souligner les limites des concepts juridiques liés au monde des réfugiés en passant d'un camp à l'autre dans le Nord-Est soudanais. Cette approche spatiale, sous forme de travelling descriptif, s'appuie sur une comparaison mettant dos à dos deux territoires d'exil. L'un est reconnu par la communauté internationale alors que l'autre est *renié* comme entité existante. Ces deux espaces contradictoires font émerger les paradoxes de l'aide humanitaire.

We are exploring in this paper the limits of juridical concepts related to the refugees passing from one camp to another in the Northwest part of the Sudan. This spatial approach, like a descriptive travelling, will compare two territories of exile. One space is recognized by the international community and the other one is denied as an existing reality. The comparative process will be stressing the paradox of humanitarian aid.

*

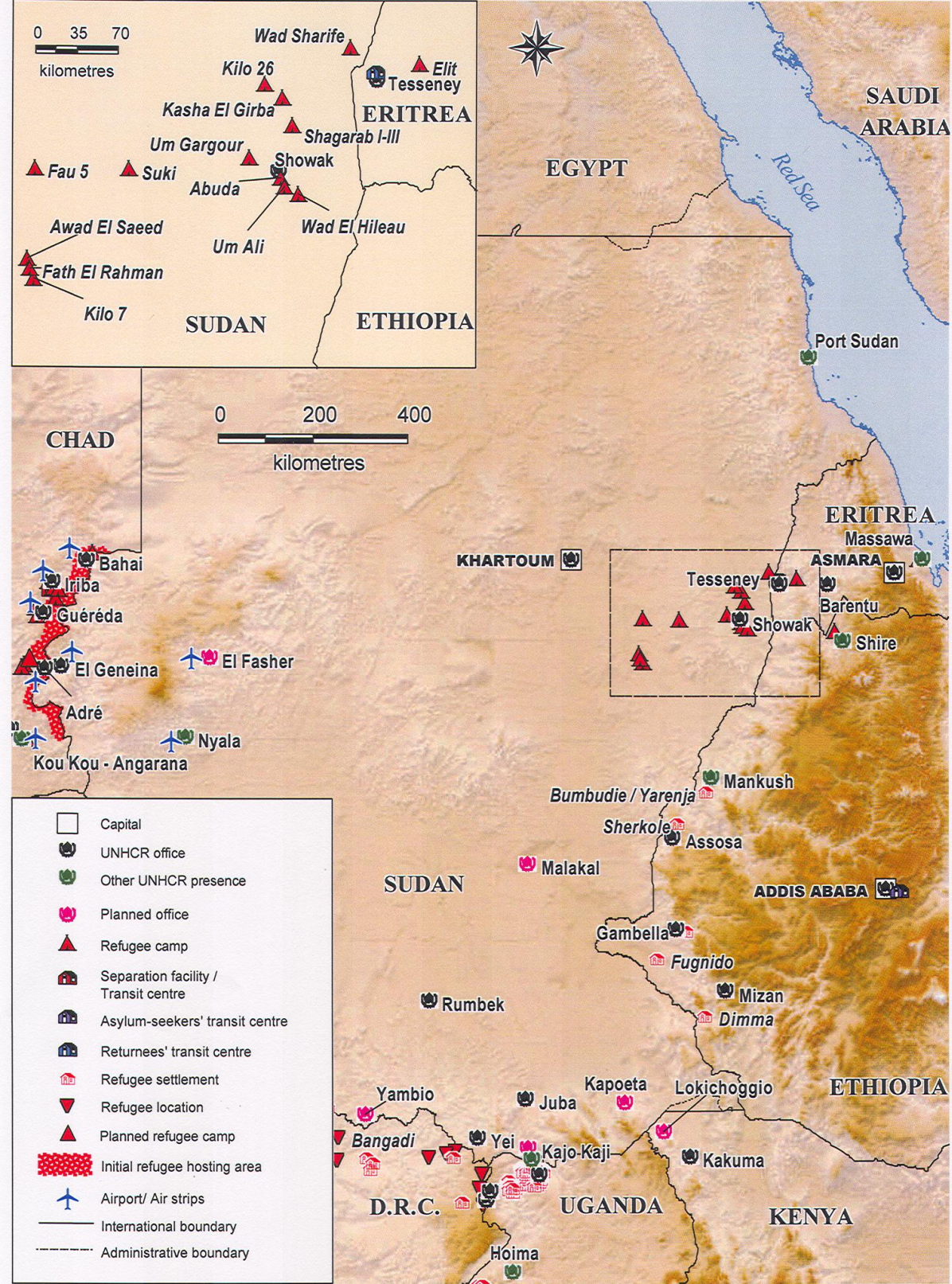
*

Quel terme utiliser pour désigner un camp de réfugiés désaffecté ? Un espace où s'exerçait la compétence du HCR (Haut Commissariat pour les Réfugiés) et des ONG et qu'ils ont décidé d'abandonner ? Comment qualifier ces ex-réfugiés érythréens, soumis à la clause de cessation de leur statut depuis 2002 ? Il n' s'agit plus de camp mais d'un territoire que les anciens réfugiés statutaires refusent de quitter malgré les injonctions du HCR. Parallèlement à ce processus de « *re-nomination* » du camp, dépossédés de leur statut, les réfugiés n'ont plus d'autre appellation que celle « **d'ex-réfugiés** ».

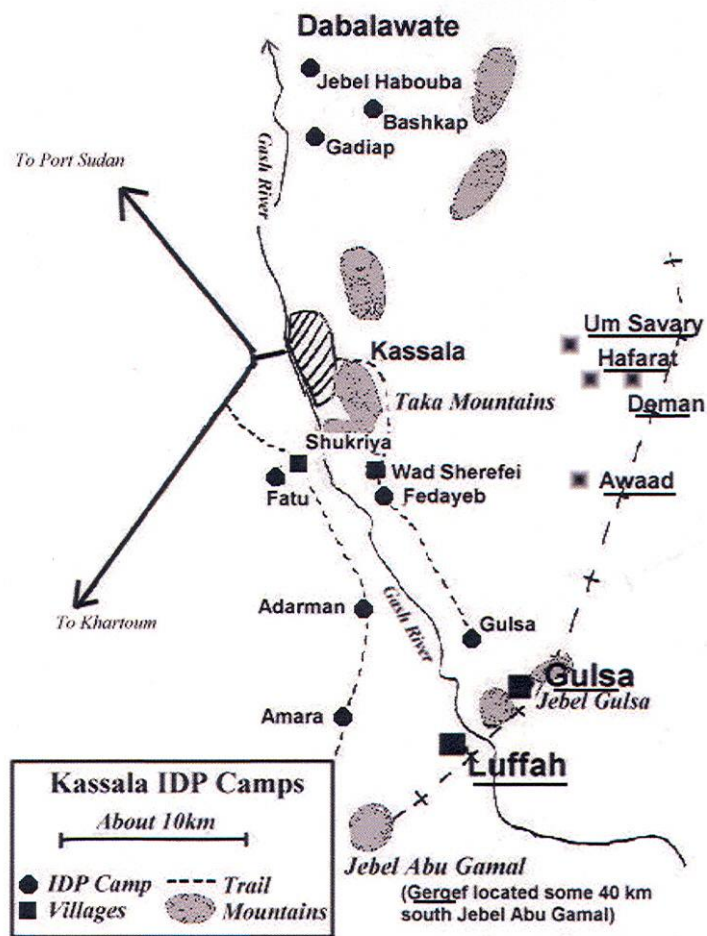
Ces questions font émerger la notion de « drame humanitaire » - qui touche les populations en exil -lorsque la catégorie « réfugiée » leur est confisquée juridiquement par les instances internationales. Cette confiscation souligne les impasses, pour la recherche et la connaissance, d'utiliser dans des travaux scientifiques, une catégorie relativement récente (la convention de

Genève qui définit le statut de réfugié est signée en 1951) qui s'est progressivement imposée comme catégorie sociale.

Les camps de la région de Kassala (source HCR)



Les sites de Wad Sherifa et UmGulsa (source HCR)



-Wad Sherifa, territoire d'abondance

Dans la région de Kassala, nord-est soudanais, au bas des montagnes Tuti, sur les basses terres désertiques, un gros village s'étale sur un immense territoire.

L'agencement des huttes est assez représentatif de l'ensemble des camps sous la responsabilité politique de l'organisme soudanais COR (*Commission For Refugees*) gérés avec l'appui logistique de la communauté internationale, notamment le WFP (*World Food Program*) le HCR (*Haut Commissariat pour les Réfugiés*) et une kyrielle d'ONG. D'un point de vue strictement morphologique le village ne se distingue pas des autres concentrations d'habitations paysannes de la région. Le gouvernorat de Kassala-Gédaréf est d'ailleurs fortement marqué par la présence des réfugiés. Depuis la fin des années 60, les premiers érythréens furent accueillis en 1967 ; ces victimes de la guerre d'indépendance de l'Erythrée (1961-1991) représentent le premier flux migratoire en provenance de l'Abyssinie. Elle incita le gouvernement soudanais à créer sa propre agence et le conduira à signer des accords internationaux d'une part, mais à mettre au point sa propre politique d'asile : l'*Asylum act* (Karadawi, 1999)

A la fin des années 90, il y avait quelques 26 camps où résidaient des Ethiopiens et des Erythréens. Depuis les années 2000, ces aires ont été progressivement fermées et leurs habitants déchus de leur statut de réfugiés. Le HCR a facilité la signature d'accords tripartite (entre le pays d'accueil, le pays d'origine et HCR) afin de mettre en place des structures de retour pour des milliers de réfugiés. Aussi cette région frontalière avec l'Abyssinie est-elle toute entière vouée à une migration forcée laquelle a été importante durant tout le XX^{eme} siècle. La contrée subit aujourd'hui des transformations importantes liées aux départs massifs de ces milliers de réfugiés.

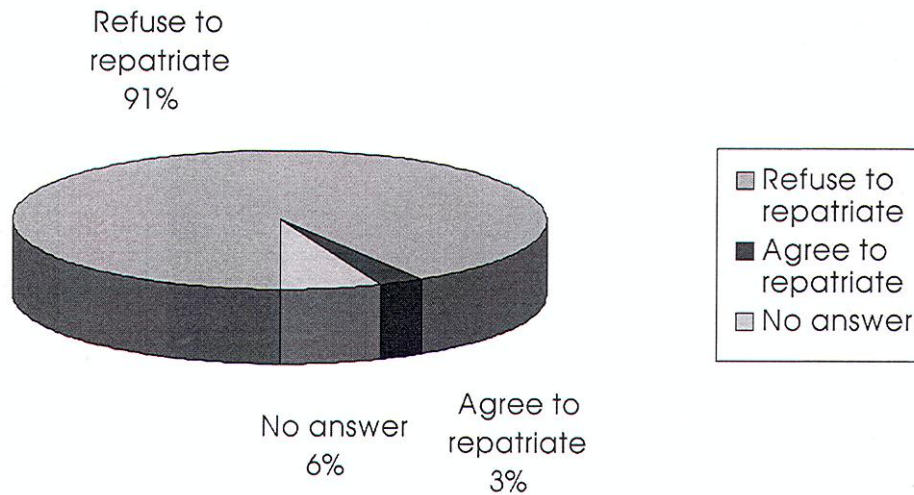
Après les accords d'Alger en 2000, établissant une paix fragile entre l'Erythrée et l'Ethiopie, les réfugiés des deux pays ont été priés, par le HCR, de quitter le Soudan et de rentrer chez eux. Cette politique s'est auto baptisée « *rapatriement volontaire* ». Une « *ideal type of solution* » pour laquelle le HCR a opté afin de promouvoir les opérations de retour.

Les spécialistes des questions sur les migrations forcées ont produit de nombreuses descriptions ethnographiques de ces retours : presque toutes présentent des conclusions critiques sur la nature volontaire de ces « *come back home* ».

Les chercheurs anglo-saxons (notamment ceux de FMR *Forced Migrations and Refugee Studies* à l'université d'Oxford) ont souligné les divers paradoxes de ces rapatriements , « les *couloirs de la tranquillité* » se révélant souvent des corridors d'instabilité et de déracinements aux multiples conséquences. (Harrell-Bond, 1986, Walkup, 1999, Le Houérou, 2004)

Dans le cas du Soudan, plus particulièrement des réfugiés abyssins, force avait été de conclure au refus de rentrer de l'ensemble des Abyssins en exil. Le graphique ci-dessous, établit d'après une enquête par questionnaire (menée de 2000 à 2003), auprès de la population réfugiée éthiopienne et érythréenne, dans différents quartiers d'exil à Khartoum, nous montre que 91 % des réfugiés urbains refusent les programmes de rapatriement du HCR.

Repatriation (Khartoum)



Fabienne Le Houérou, passengers from one world to another, June, 2003

Ceux qui se rebellent à l'idée de repartir sont déçus de leurs droits et, de ce fait, le territoire qu'ils occupent est délaissé par les ONG et leurs programmes collectifs sont de ce fait arrêtés. Pour les autres, ceux qui rentrent dans les « cases » juridiques des organismes internationaux, cela implique la permanence d'une aide et le maintien des équipements du camp apportés par l'aide humanitaire : services des eaux, alimentaires, médicaux, scolaires.

Wad Sherifa est un espace d'exil particulièrement bien doté en ce qui concerne les infrastructures et de nombreuses ONG rivalisent pour maintenir, dans ce camp, un relatif bon niveau de vie. Il s'agit d'un premier camps de transit voué à recevoir tous les *prima facie* en provenance d'Erythrée. Comme en témoigne la carte ci-dessus il est question de espace de transit le plus proche de la frontière érythréenne. Car si les camps sont le théâtre de *out migrations* ils sont également des sites d'accueil pour les *in-migrations*. En conséquence les circulations entre cet espace et le reste du pays demeurent intenses. Le marché de *Wad Sherifa*

est un exemple d'abondance et la diversité de ses produits contraste avec d'autres espaces marchands dans le pays. *Wad Sherifa* est perçu par les villageois soudanais avoisinants comme une terre d'opulence par excellence. La présence d'infrastructures vitales comme la mise en place d'arrivée d'eau (dans une région marquée par la pénurie de « *l'or blanc* ») et les programmes concernant la santé, l'alimentation, améliorent considérablement les conditions de vie des camps. Cela provoque souvent une certaine rancœur du côté des nationaux qui ne comprennent pas pourquoi les réfugiés demeurent le centre de toutes les attentions de la communauté internationale.¹

Wad Sherifa ne se caractérise pas par sa fermeture au monde ; de nombreuses huttes possèdent des antennes satellites leur permettant de capter les chaînes de télévision du monde entier. L'allée centrale est un carrefour où se croisent de vétustes autocars, des chameaux ou des attelages conduits par des ânes. Le camp présente tous les signes extérieurs d'un centre de rencontres, un nœud de circulations entre l'Abyssinie et le Soudan. La plupart des réfugiés sont Érythréens d'origine Bani Amer et possèdent des réseaux complexes et actifs tant au Soudan qu'en Érythrée.

Le site est à moins de 50 km des frontières de l'Abyssinie et les allers-retours sont incessants. Des photos de Ben Laden, dans l'échoppe du boulanger, suscite quelques questions et nous apprenons que la chaîne Al Gezira y est très populaire, le terroriste incarne, aux yeux de cette jeunesse du camp, une forme « *d'icône* » anti-américaine. De nombreux réfugiés érythréens soutiennent le *Jihad* érythréen et, dans une lecture simplifiée du jeu politique et de leur opposition au gouvernement érythréen actuel, se déclarent anti-américains. Des migrants forcés musulmans font état des divergences de vues profondes avec le leadership érythréen actuel et se réclament d'une opposition largement fondée sur les populations musulmanes de l'Érythrée. Là encore les appartenances confessionnelles jouent un rôle de repoussoir et Ben Laden fait figure de héros pour tous ceux qui se sentent rejetés par l'actuelle direction érythréenne. Cette figure extrémiste ne doit certainement pas nous conduire à une lecture simpliste caricaturant le réfugié érythréen en islamiste engagé.

Cette relation entre le passé et le présent des réfugiés sont également des éléments qui expliquent, en partie, le recours au camp et sa politique du « *containment* » comme solution préférable tant pour les pays d'accueil que pour la communauté internationale.²

-Um Gulsa, territoire de désolation

A quelques kilomètres de *Wad Sherifa*, à l'ombre du même massif montagneux qu'*Um Gulsa*, dans la poussière des terres basses, un camp abandonné que d'anciens réfugiés érythréens ne veulent pas quitter. Quelques centaines d'irréductibles ont refusé de répondre à l'invitation du HCR de quitter les lieux. Des lambeaux de tentes en plastique sont utilisés comme habitations. Ces personnes sont désignées par les humanitaires comme des « *former refugees* ». Il est question ici de définir l'autre par son « *invalidation* » soit la privation et le retrait d'un statut juridique.

¹ Véronique Lassailly-Jacob remarquait le même phénomène sur son terrain au Mozambique. Elle évoquait au cours du colloque, « Les camps, territoires d'exil », la compétition entre réfugiés et ruraux locaux et l'existence d'animosités liées aux équipements dont pouvaient bénéficier les réfugiés.

² Roland Pourtier relevait, au cours de son intervention au colloque sus mentionné, que « *les réfugiés n'étaient pas seulement des victimes mais des acteurs* ». Ce qui explique, en partie, les réactions de méfiance qu'ils suscitent auprès des Etats africains qui les accueillent.

Les habitants d'Um Gulsa recevaient une aide en raison de leur statut de « réfugiés » ; cette qualité ayant été retirée ils n'ont désormais plus aucun droit et vivent une situation extrême marquée par la « privation » c'est-à-dire la coupure de l' aide.

Concrètement cela signifie que la pompe à eau a été démantelée, le dispensaire fermé comme les écoles, les cartes alimentaires et tout le dispositif apporté par la présence internationale.

Il s'agit donc, plus précisément, d'un abandon qui se décline sur différents plans et à échelles variées. Or, les populations de cet ancien camp étaient habituées à recevoir des soutiens multiples.³ Aussi cet *évanouissement de l'aide matérielle* a-t-elle produit des situations de vulnérabilités telles que l'apparition de maladies liées à l'absence d'eau potable. Lorsque j'ai questionné les acteurs des organismes humanitaires, présents sur le site, sur les motifs qui les avaient incité à démanteler la pompe à eau il m'a été répété, de manière inlassable et « butée », le *leit-motiv* suivant :

« *Ils ne sont plus réfugiés !* »

Derrière cette définition de l'autre c'est toute la puissance des normes juridiques qui s'imposent. Seuls les individus qui rentrent dans les catégories forgées par le droit international sont autorisés à devenir « récipiendaires ». Nous sommes ainsi face à un paradoxe qu'il est nécessaire d'explorer tant celui-ci se répète de manière mécanique dans le monde humanitaire, établissant la prévalence du jargon juridique. Nous aboutissons ainsi aux situations les plus absurdes où tout être humain est enfermé dans des définitions énoncées par la communauté internationale. Hors de ce lexique technique il n'y a pas d'existence, ni de connaissance possible. Cette « tyrannie » du vocabulaire juridique dépasse le domaine de compétence des organismes humanitaires, elle s'impose également dans le monde des connaissances et ne nous permet pas d'étudier de façon sereine les déplacements forcés.

Les camps, en ce sens, ne se limitent plus qu'à leur fonction de territoire « géré » par les Nations unies. Il est question d'une circonscription administrée selon les normes définies par la communauté internationale.

Celle-ci remplit donc une fonction essentiellement coercitive et son rôle se ramène à un « réglage » (dans le sens de production de règles) plus qu'à une assistance inconditionnelle.

Le don, provenant de l'humanitaire, est également un don qui « *prive les personnes de leur dignité* » observe Stephen Smith dans son ouvrage⁴ impertinent :

« *L'humanitaire s'afflige de tous ces maux et, porté sur l'action, entreprend d'aider sans autres raisons que sa compassion et la conviction de savoir ce qui est bon pour l'Afrique. C'est en cela qu'il est « mangeur d'âmes », et non pas à moitié, son aide réduisant l'Africain à un corps à soigner ou à abriter, une bouche à nourrir. C'est le rêve, enfin exaucé, de la « négrologie » : l'aide comme dû, comme « réparation » d'un passé d'horreurs, la sanctuarisation d'une identité intouchable, la prostration sous une bâche en plastique, avec ration alimentaire à heures fixes et interdiction d'aller et venir (...)* »⁵

De manière plus académique B. Harrell-Bond décrivait les phénomènes de don et de contre don entre migrants forcés et organisations internationales en caractérisant le processus comme privant la personne de l'obligation de retour. Le réfugié reçoit mais ne rend pas. Transformant ainsi le migrant forcé en récipiendaire absolu ; l'aide emprisonne les personnes dans des situations de mendicité chronique. Cette charité en œuvre dans le don, sans obligation de

³ Fabienne Le Hourérou, Les camps de la soif, Le Monde Diplomatique, mai 2003.

⁴ Stephen Smith, *Negrologies*, Paris, Calmann- Levy, 2003.

⁵ Stephen Smith, op,cit, p.113.

réciprocité, met en place un système d'assistance mécanique qui participe à une idéologie de soumission et d'infantilisation de l'autre par le fait même de cette dépendance.

« The donors borrows from the idea of charity the concept of non-reciprocation or, better, not necessary reciprocation, and, in turn, uses it in order to impose a condition on the donations : desert or merit which is construed in terms of absolute destitution on the part of the recipient. »

Lors d'un dispositif de recherche, par lequel des questionnaires avaient été distribués aux érythréens et éthiopiens au Soudan, à la rubrique « *qu'est ce que le don ?* », les réfugiés avaient souligné l'absurdité d'une aide déterminée par une grammaire refermée sur ses propres définitions. Cette opération d'indexation revenant à un exercice décalé des réalités.

Face à ces inventaires (répondant à l'exigence logistique de la distribution) les réfugiés éthiopiens évoquaient la souplesse des sociétés hôtes qui n'exigeaient pas de certificat de torture ou d'exhiber leurs stigmates, devant des fonctionnaires internationaux, pour bénéficier d'un secours.

Les questionnés relevaient l'importance d'une aide sans condition.⁶ Il s'agit ici d'une remarque « utopique » qui n'en souligne pas moins l'incongruité des critères retenus par l'aide humanitaire.

Revenons à l'exemple d'Um⁷ Galsa. Les personnes entendues déclaraient toutes refuser de rentrer en Erythrée car elles estimaient qu'en cas de retour leurs vies étaient en péril. Ces allégations répondent à l'article 1 A de la convention de Genève. Or, le HCR a déclaré que le rapatriement en Erythrée ne présentait aucun risque pour ces réfugiés.

Face à ces affirmations que nous dit, en substance, le terrain anthropologique ?

En s'intéressant aux appartenances « ethniques » des résidents des camps du nord-est soudanais nous avons pu retenir un faisceau d'informations qui nous indiquaient que ces territoires d'exil se singularisaient par une cohérence de « peuplement » ; cette relative uniformité « ethnique » de la population des camps est une donnée clef que l'on ne peut négliger dans un processus cognitif et dans une approche « scientifique du monde ». En effet, un inventaire humain nous permettait de conclure que les habitants de ces zones appartenaient en majorité à la même population Bani Amer.

Le terme d'ethnie est assez peu approprié pour ce groupe complexe, dont l'histoire a été peu écrite, nous pouvons toutefois confirmer une présence Bani Amer d'Erythrée dominante sur le territoire soudanais. Cette information à priori anodine est d'une première importance sur le plan de l'explication et au niveau de la compréhension de la politique érythréenne des temps présents.

Le paradoxe se confirme lorsque différents recoupements nous permettent de conclure que les Bani Amer sont sans aucun doute une composante démographique importante dans toute la région de Kassala, qu'ils appartiennent à la confédération des Béja et qu'ils occupent des positions très variées dans la région.

⁶ Fabienne Le Houérou, *Migrants forcés éthiopiens et érythréens en Egypte et au Soudan, passagers d'un monde à l'autre*, Paris, L'Harmattan, 2004, 201 p.

⁷ Barbara Harrell-Bond, B.E Eftihia Voutira and Mark Leopold, *Counting the refugees : Gifts, givers, Patrons and clients*, *Journal of Refugee Studies*, vol 5, N°3 /4 :205-225

Certains Bani Amer sont citoyens soudanais de plein droit, d'autres sont réfugiés érythréens, d'autres encore ne sont plus que des ex-réfugiés érythréens, d'aucuns sont des déplacés internes (c'est-à-dire des soudanais déplacés).

L'incongruité des définitions juridiques est alors une vérité lumineuse du terrain. Les classements ne permettent pas de progresser dans notre compréhension mais se présentent tels des écrans de fumée qui troublent l'interprétation du réel.

Déplacés, réfugiés, ex-réfugiés, Soudanais, Erythréens....ces catégorisations sont ramenées à des cases dans des tableaux récapitulatifs et ne nous permettent pas de saisir le paradigme des circulations anciennes de la région pour les Bani Amer.

Il s'agit d'une population de nomades qui n'ont jamais cessé leurs allées et venues entre l'Erythrée et le Soudan. Il est légitime de se demander si identifier les Bani Amer d'après les normes du droit international n'en revient pas à une forme **d'escamotage identitaire** ? Aussi nous ne sommes pas loin, en dernière analyse, de relier la création de ces catégories à une idéologie de l'inspection, une surveillance extérieure au pays hôte, en opposition aux traditions historiques de cette région du Soudan, à celle de la civilisation du « *marh.aban* ». Là encore les récipiendaires de l'aide soulignent la flexibilité des traditions d'hospitalité dans la région et l'oppose à une certaine rigidité du système mis en place par la communauté internationale. Nos questionnaires ont souligné cet aspect fondamental de l'aide en montrant que cette question était cruciale du point de vue du réfugié.

Le concept de « total institution »

La gestion des camps par les organismes internationaux fait émerger avec force l'infériorité structurelle des réfugiés.

Ces derniers vivent dans un état de **dépendance** « absolue » à l'égard des administrateurs de ce territoire d'exil. En Erythrée, j'ai eu l'occasion, en 1998, de visiter un camp sous la direction d'une ex-femme combattante. Toutes les décisions étaient prises par le chef d'orchestre de la réserve. Les moindres déplacements vers la ville de Kéren et tout mouvement était soumis à une autorisation délivrée par le bureau exécutif du camp au cas par cas. Au Soudan, j'ai pu constater que les fonctions de directeur de camp étaient très étendues et allaient jusqu'aux arbitrages entre familles de réfugiés. Juge et partie, le *staff* avait un avis et une autorisation à donner sur tout, même sur la manière de regarder l'unique télévision du camp de *Wad Sherifa*.

La salle de télévision était uniquement réservée aux hommes car les Erythréens des basses terres ne peuvent concevoir le mélange des genres. En conséquence, les femmes étaient privées de ce divertissement. Le responsable se trouve dans une situation de pouvoir « *condensée* » avec peu (ou pas) de contre-pouvoirs. Seules les ONG et les humanitaires, par les financements de programmes, peuvent proposer des voies alternatives aux gestionnaires des camps dont les responsables demeurent des fonctionnaires de l'état soudanais.

Par ailleurs, les sites où sont cantonnés les réfugiés, tel le camp militaire ou l'asile psychiatrique, possèdent les attributs de champ clos et répondent aux critères retenus par Erving Goffman lorsqu'il caractérise la nature d'une institution totale dans son livre publié en 1961, *Asylums*.

Selon Erving Goffman « *A total institution is a place of residence and work, where a large number of like situated individuals, cut off from the wider society for an appreciable period of time, together lead an enclosed, formally round of life* »

Le sociologue américain mesure la coupure entre un nombre d'individus et le reste de la société, pendant un temps long, comme élément fondamental constitutif de l'institution totale. Aussi l'institution totale fabrique une situation où les frontières normales entre différentes sphères (le travail, la vie privée, le jeu) sont absentes.

Toutes les domaines sont ainsi confondus : l'endroit d'habitation est également le lieu de travail et celui où se déroulent toutes les activités. C'est un espace cumulatif par excellence qui confond sans séparer.

Dans sa définition Erving Goffman stipule que :

- Tous les aspects de la vie doivent se dérouler au même endroit sous la même autorité
- Toutes les activités du lieu se font en groupe
- Toutes les phases de la journée dépendent d'un agenda collectif, lui-même déterminé par l'autorité
- Toutes les activités doivent répondre aux objectifs fixés par l'institution.

L'institution répond aux besoins de ses membres. Les décisions sont prises par la direction et les relations entre le *staff* et les personnes sont extrêmement réduites et répétitives.

Dans cette structure, il y a peu de place pour les espaces privés, la vie spirituelle est également l'objet d'un contrôle. Il est question d'une « gestion totale » par une bureaucratie qui se manifeste dans des activités routinières, quasi ritualisées (les distributions alimentaires, les programmes de vaccination) où les individus n'ont d'existence que par leur appartenance au groupe.

Les amusements et les divertissements sont également pris en charge ou suggérés par les membres du *staff*.

« *C'est la remontée aux sources de la vie nue, hors du temps et de toute sociabilité, l'apesanteur en toute irresponsabilité, un camp de concentration sur soi* ». ⁸

Souvent la direction d'un camp demande aux réfugiés de danser pour honorer l'arrivée d'une personnalité importante de l'organisation.

En septembre 2004, le journal *Le Monde* évoquait le cas de femmes réfugiées du Darfour qui avaient refusé de danser et de chanter pour accueillir un « *VIP onusien* ».

Ecrasée par les souffrances subies pendant le conflit au Darfour, que d'aucuns caractérisent, de manière caricaturale de génocide,⁹ les femmes du camp se sont révoltées contre leurs administrateurs et ont entamé une grève de la danse.

L'assujettissement se traduit par une accumulation de signes dans la vie quotidienne d'un camp. Lors d'une étude à *Sita Wa Ishrin*, vers Gédaréf, une Bani Amer d'Erythrée « *s'est littéralement jetée sur moi* » en m'embrassant les mains en m'identifiant tel un « *blond angel* ». La surestimation de la position de l'acteur humanitaire par le réfugié me fit prendre la mesure du décalage entre les donateurs d'un côté (personnels humanitaires) et les récipiendaires de l'autre. La posture idéalisée du donneur est un des effets d'une politique de don qui exclut les contreparties et se trouve en contradiction avec le schéma classique proposé

⁸ Stephen Smith, op, cit. p.113.

⁹ Fabenne Le Houérou, *Nouvel observateur*, <http://archquo.nouvelobs.com>

par Marcel Mauss. Il déshumanise le donneur et le met sur un véritable piédestal. En discutant avec cette érythréenne j'apprenais que tous les fonctionnaires internationaux étaient qualifiés d' « **anges** » et qu'ils étaient perçus comme des messagers divins, des héros, tels que pouvait les concevoir, dans un autre contexte culturel, l'antiquité grecque.

Une observation fine de ces séries de perceptions permet de mettre à jour cette infériorité structurelle entre les réfugiés et ceux qui sont censés s'occuper d'eux.¹⁰

Ce processus de « héroïsation » est en quelque sorte une des conséquences de ce rapport asymétrique et conduit les récipiendaires vers des images idéalisées de leur situation.

Dans ce théâtre des représentations cette vision **mirifique** de l'acteur humanitaire n'est pas sans conséquence.

En effet, lorsque les réfugiés des camps sont rapatriés, lorsqu'ils sont « *amputés* » de leur statut, la décision administrative du HCR les plonge dans un désarroi d'autant plus profond qu'ils n'avaient pas relativisé la fragilité de l'aide (elle étaient pour eux d'origine divine...). L'aspect déshumanisé de la décision juridique agit tel un *cataclysme* (selon la formule de J. Davis utilisée dans *The Anthropology of Suffering, 1992*). Les anthropologues qui traitent de la souffrance comme production sociale sont familiers de ces mécanismes, qui nous l'avons vu, sont une des conséquences des politiques d'aide « *vue d'en haut* »

Dans la situation des réfugiés érythréens d'Um Gulsa, la décision juridique est « tombée » telle une sentence « de mort ». Ceux que l'on percevait comme des anges se sont transformés en bourreaux. Il ne s'agit ici que d'une des répercussions classiques de la crédulité dans laquelle sont maintenus les réfugiés. Cette innocence se solde toujours, tôt ou tard, en amertume.

Nous avons vu que les « *tyrannies* » du vocabulaire juridique dépassaient le domaine de compétence des programmes humanitaires *stricto sensu* car elles règlent le jeu de la nomination et de la re-nomination de catégories entières de population. Par effet de conséquence elles réduisent l'identité de ces populations. Ce jeu du nommer/ re-nommer, répétons-le, influence également le monde des connaissances en proposant de nouveaux concepts qui sont utilisés dans les manuels alors qu'ils proviennent des contextes juridiques (déplacés, réfugiés ex réfugiés, « *irregular movers* » etc..) et ne nous permet pas, à terme, d'étudier de façon distancée les déplacements forcés.

Ces changements de situations juridiques sont d'autant plus mal compris que les camps sont des institutions totales mais également des lieux d'oubli, d'attente et de dépendance¹¹ et qu'après avoir vécu dans une quotidienneté organisée par une bureaucratie, le retour à une vie autonome est loin d'être simple.

Les réfugiés éprouvent d'immenses difficultés lorsqu'ils rentrent chez eux et qu'ils doivent subvenir à leurs besoins. Le retour équivaut à un second déracinement.¹²

Dans le cas érythréen, tristement, ces réfugiés deviennent des *retournés*. Ce qui implique que même chez eux ils revivent un lien social avec une institution totale venant organiser leur quotidien. Leur relation au monde se poursuit dans une forme de dépendance.

Il y a là un destin dans les mots (*de réfugiés aux retournés*) qui se traduit par le continuum de castramétation, le rétrécissement de leurs mouvements et la permanence d'un cantonnement à **un monde « bocal »**.

¹⁰ Fabienne Le Houerou, *The blond angels and the refugees*, à paraître.

¹¹ Selon la définition de Luc Cambrézy, le 28 janvier 2005 lors de son intervention sur les sites agricoles en Ouganda.

¹² Fabienne Le Houérou, *Migrants forcés éthiopiens et érythréens, passagers d'un monde à l'autre*, Paris, L'Harmattan, 201p.

Bibliographie

Bascon, J., (1998) *Losing place: refugee populations and rural transformation in East Africa*, New York, Oxford, Berghan Books, 200 p.

Bergson, H., (1999), *Matière et mémoire*, Paris, Presses Universitaires de France.

Bergson, H., (1968), *Durée et Simultanéité*, Paris, Presses Universitaires de France.

Bloch, M., *Apologie pour l'histoire*, Paris, Armand Colin.

Brown, N., Riorban, S. & Sharpe, M., (2003), *Plus ça change, plus c'est la même chose, The insecurity of Eritreans and Ethiopians in Cairo, A FMRS report*, Cairo, American University in Cairo, 40p.

Berry-Chihaoui, I. & Deboulet, A., (2000), *Les compétences des citoyens dans le monde arabe*, Paris, Khartala

Copper, D., (1992), *Urban refugees: Ethiopians and Eritreans in Cairo*, Cairo, The American University Press.

Davis, J., (1992), The anthropology of suffering, *Journal of Refugees Studies*, vol 5, n°2, pp. 148-161.

De Certeau, M., (1975), *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard.

De Montclos, Marc Antoine Pérouse, (2001), *Migrations forcées et urbanisation*, Ceped, Paris, September 2001.

El Kadi, G., (1987), *L'urbanisation spontanée au Caire*, Tours, Orstom/Urbama.

Evans-Pritchard, E.E., (1969) *The Nuer: A description of the modes of livelihood and political institutions of a Nilotic people*, Oxford, Oxford University Press.

Fawzy-Rossano, D., (2002), *Le Soudan en question*, Paris, La table Ronde.

- Fukuyama, F.**, (1992), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion.
- Gell, A.**, (1992), *The anthropology of time. Cultural constructions of temporal maps*, Oxford-Providence, Berg Publishers.
- Goffman, E.**, (1968), *Asiles*, Paris, Editions de Minuit.
- Goffman, E.**, (1973), *La mise en scène du quotidien*, Paris, Editions de Minuit.
- Goffman, E.**, (1973), *La mise en scène du quotidien*, Paris, Editions de Minuit.
- Halbwachs, M.**, (1994), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel.
- Halbwachs, M.**, (1997), *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel.
- Harell-Bond, B.** (2002) "Can humanitarian work with refugees be humane?" *Human Rights Quarterly*, The John Hopkins University Press, 24 pp. 51-85.
- Harrell-Bond, B.**, (1986), *Imposing aid*, Oxford, Oxford University Press.
- Hobsbawn, E.**, (1983), *The invention of tradition*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Hopking, N.**, (2001), *People and pollution*, The American University in Cairo.
- Karadawi, A.**, (1999), *Refugee Policy in Sudan 1967-1984*, New-York, Berghan.
- Kibreab, G.**, (1996), *People on the edge in the horn*, Lawrenceville, Red Sea Press.
- Kibreab, G.**, (1996), What the eye can't see, *Journal of African Studies*.
- Kuhlman, T.**, (1994), *Asylum or aid?* Leiden, ASC.
- Kuhlman, T.**, (1997), *Burden or boon? A study case of Eritrean refugees in the Sudan*, Amsterdam, Vu University Press.
- Le Houérou, F.**, (2000), *Ethiopie-Erythrée: frères ennemis de la corne de l'Afrique* L'Harmattan, 120 p.
- Le Houérou, F.**, (2002), *Les Comoriens de Marseille, d'une mémoire à l'autre*, Autrement, 179p.
- Le Houérou, F.**, (2003), Les camps de la soif au Soudan, *Le Monde Diplomatique*, Mai.

- Le Houérou, F.**, (2004), Passagers d'un monde à l'autre, migrants forcés éthiopiens et érythréens in *En Egypte et au Soudan*, L'Harmattan (à paraître).
- Le Houérou, F.**, (1996), *Hôtel Abyssinie*, Arte/CNRS Audiovisuel, film documentaire 52 minutes.
- Le Houérou, F.**, (2004), *Nomades et pharaons*, TV5/CNRS Images Media, 46 minutes.
- Malkki, L.**, (1987), *Purity and exile: violence, memory and national cosmology among Hutu refugees in Tanzania*, Chicago-London, The University of Chicago Press.
- Nordstrom, C. & Robben, A.**, eds. (1984), *Fieldwork under fire, contemporary studies of violence and survival*, Los Angeles, University of California Press.
- Prunier, G.**, (2002), "Sudan: irreconcilable differences," *Le Monde diplomatique*, English language edition, December.
- Robben, A.C.G.M.**, (1984) "The politics of truth and emotion among victims and perpetrators of violence," *Fieldwork under Fire: Contemporary Studies of Violence and Survival*, Nordstrom, C. & Robben, A., eds., Los Angeles, University of California Press, pp. 81-103.
- Signoles, P., El Kadi, G. & Sidi Boumedine, R.**, (1999), « L'urbain dans le monde arabe: politiques, instruments et acteurs », in Signoles, P & El Kadi, G., eds, Paris, CNRS éditions.
- Tarrius, A.**, (2000), *Les nouveaux cosmopolitismes*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.
- Walkup, Mark.** Policy dysfunction in humanitarian organizations: the role of coping strategies, institutions and organizational culture, *Journal of African Studies*, vol.10, n°1, 1999.
- Wieviorka, M.**, (2001), *La différence*, Paris, Balland.
- Zohry, A.**, (2002), Unskilled temporary labor migration from Upper Egypt to Cairo, CEDEJ conference, unpublished.

